



A l'occasion des journées des 17<sup>èmes</sup> journées de la SCGP nous vous proposons de satisfaire à vos obligations annuelles de formation en participant au programme de DPC ci-dessous dont vous pouvez retrouver les caractéristiques détaillées sur le site d'Evalformsanté

**DPC N° 12142000119 en attente de validation**  
**Prendre en charge un prolapsus génital en 2020**

*Mis en œuvre par l'association EvalFormSanté - Préf. n°53350825535, ODPC 1214*

**DPC associant analyse de pratique et formation continue dont la session présentielle aura lieu au polydome Place du 1er Mai - 63100 Clermont-Ferrand**  
**Le mercredi 16 Septembre 2020 à 12H15 à 13h15**

- **Demande d'ouverture aux spécialités suivantes**
  - Chirurgie générale
  - Chirurgie urologique
  - Gastro-entérologie et hépatologie
  - Gynécologie médicale et obstétrique
  - Gynécologie obstétrique / Obstétrique

Nous avons choisi de décliner ce dossier en **programme Intégré** (Formation continue + analyse des pratiques audit) comptant pour 6h de formation (1h présentiel + 5h NP)

Indemnisé

Constitué de 2 étapes : Analyse de pratique et Formation Continue.

### 1/ Analyse de pratique : Étape 1

- Non présentielle : saisie d'une grille d'audit clinique en ligne sur vos dossiers (10) en préformation puis sur les patientes vues dans le mois suivant
- Présentielle : **16 septembre 2020 à 12H**: 1h de groupe d'analyse de pratique à partir de l'exposé des recommandations et des résultats de l'audit de vos dossiers. Débat entre les participants et avec les experts. Analyse des écarts par rapport aux recommandations et détermination de pistes d'amélioration.

### 2/ Formation continue : Étape 2

- Non présentielle :
  - Envoi par mail d'articles de bibliographie + QCM tests de lecture
  - Cas cliniques en ligne et pré et en post session présentielle.
  - Enquêtes de pratique

### 3/ Évaluation des messages retenus

Réponse en ligne à des QCM en pré et post formation et envoi de la synthèse des réponses et de la correction pour une autoévaluation des modifications de votre pratique.

La participation à l'ensemble des étapes est indispensable à la validation du DPC et à votre indemnisation.

### POUR VOUS INSCRIRE :

Préinscription possible sur notre site : <https://www.evalformsante.fr/formations/1488>

Mais inscription définitive sur votre compte [mondpc.fr](http://mondpc.fr) **une fois validation de l'ANDPC obtenue** (voir procédure dans l'encadré ci-dessous).



---

*Inscription, Financement et Indemnisation du DPC*

---

ATTENTION : L'inscription à ce DPC est indépendante de celle au Congrès qui doit être effectuée auprès du secrétariat du congrès, en ligne ou de l'agence Com&Co, modalité : <https://www.scgp-asso.fr/sinscrire-au-congres-scgp/>

Les dispositions de l'ANDPC concernent les **médecins thésés, Français**, en exercice libéral ou salarié, installés ou remplaçants.

**Pour vous Inscrire au DPC – ATTENTION NOUVELLES REGLES :**

**vous devez vous inscrire obligatoirement vous-même sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr)**

Nous vous invitons donc à vous rendre directement sur votre compte sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr) et de suivre la démarche suivante :

- Cliquer sur « **Recherche d'actions** »
- Dans l'encadré « **Référence de l'action (11 chiffres)** » (en haut à gauche) entrez **12142000119**
- Cliquer sur « **Rechercher** » puis sur « **détails de l'action** »
- Descendez en bas de la page et vous pouvez dès à présent vous inscrire en cliquant sur « **s'inscrire** »
- Sur la nouvelle page cliquez sur « **Valider** »

**ATTENTION INSCRIPTION AU PLUS TARD « date 13 /09/2020**

Renseignements par mail : [secretariat@evalformsante.fr](mailto:secretariat@evalformsante.fr)

Ou par téléphone entre 8h30 et 16h30 (sauf le vendredi après-midi), demandez Elodie : 09 54 23 16 37

- **Pour les LIBÉRAUX** (+ de 50% d'activité libérale)

Les frais de formation sont pris en charge par l'ANDPC sous réserve de disponibilité de votre enveloppe annuelle. (21h/an médecin, sage-femme)

Indemnité versée au médecin selon le nombre d'heure du DPC (voir feuilles suivantes)

- **FMC seule** : 45 €/h en présentiel et 22,50 €/h en non présentiel (internet)
- **Programme intégré** (audit + FMC + audit) : 45 €/h en présentiel et/ou non présentiel

- **Pour les SALARIÉS** (+ de 50% d'activité salariée)

Votre inscription définitive est conditionnée à l'acceptation par votre employeur de la prise en charge des frais liés au DPC. Afin d'obtenir son accord, merci lors de votre préinscription de nous indiquer les coordonnées du service chargé du personnel et de sa formation.

Votre inscription sera définitive après retour de la **convention de formation** et de la **facture** pro forma signées par votre employeur. Ce dernier peut obtenir le remboursement des frais engagés par son OPCA si le programme est organisé par un OA labélisé Datadock (ce qui est notre cas).